

OBJECTIFS

Le SESSAD DEFIS a pour but de favoriser l'intégration sociale, scolaire et professionnelle des adolescents, en proposant un accompagnement pluridisciplinaire.

AGREMENT

39 places pour des élèves de 11 à 20 ans ayant une déficience intellectuelle légère avec ou sans troubles associés, scolarisés en milieu ordinaire, répartis sur deux unités.

Le SESSAD DEFIS accompagne principalement des élèves scolarisés en classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de collèges et de lycées professionnels, ainsi que des élèves scolarisés en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté).

Le SESSAD vient en appui au système éducatif existant, tout en permettant un accompagnement dans la scolarité en milieu ordinaire et une continuité dans les soins, et vise l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des élèves accompagnés.

INTERVENTIONS

- ◇ L'action du SESSAD s'effectue dans tous les lieux habituellement fréquentés par le jeune (scolaire, familial, professionnel...)
 - ◇ L'action du SESSAD est directement associée au Projet Personnalisé de Scolarisation mis en place par l'Education nationale
 - ◇ Le SESSAD propose au jeune, en lien avec sa famille, un Projet Personnalisé.
- Actions éducatives
 - Accompagnement scolaire
 - Accompagnement dans la construction des projets professionnels
 - Soutien et suivi psychologiques
 - Soutien à la parentalité
 - Soutien aux équipes enseignantes
 - Accompagnement et coordination avec les différents spécialistes médicaux et paramédicaux

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT

La durée de la prise en charge est fixée par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

LIEUX D'INTERVENTION

- Dans les locaux du SESSAD
- En milieu scolaire
- En entreprise
- Au sein de la famille
- Chez les spécialistes médicaux et paramédicaux

PARTENAIRES

Familles, enseignants, enseignants référents, entreprises, spécialistes médicaux et paramédicaux, intervenants socio-éducatifs extérieurs